

Comores

Plan national de riposte contre la crise multisectorielle liée au COVID-19

Note circulaire n°20/14/MFSB/AGID/DG du 02 avril 2020

[NB - Note circulaire n°20/14/MFSB/AGID/DG du 02 avril 2020 relative à l'application de l'arrêté Ministériel n°20-007/MFBSB/CAB portant mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte menée contre la crise multisectorielle liés à la pandémie du COVID-19]

L'arrêté n°20-007/MFBSB/CAR portant mesures d'accompagnement dans le cadre de la mise en œuvre du plan national de riposte menée contre la crise multisectorielle liée à la pandémie du COVID-19, annonce des mesures fiscales dont l'esprit et les effets nous conduisent à porter les précisions suivantes :

a) En ce qui concerne « la date limite de dépôt des liasses fiscales initialement prévue au 31 mars 2020 est exceptionnellement reportée au 31 mai 2020 ».

Implicitement les acomptes provisionnels sont à reporter. Ils seront versés progressivement les 31 août, 31 octobre et 31 décembre 2020.

b) Pour le régime forfaitaire, le paiement de la TPU sera échelonné sur trois mensualités à compter du 31 mai 2020 et ce jusqu'au 30 septembre 2020.

Il est à rappeler que la patente est à verser en totalité jusqu'au 31 mai 2020. Toutefois, la TPU susmentionnée peut être versée aux 31 mai, 31 juillet et 30 septembre 2020.

La Direction des Grandes Entreprises (DGE), les services des Petites et Moyennes Entreprises (SPME), les services Informatiques et les Directions Régionales de l'AGID sont chargés de l'application stricte de la présente note qui sera communiquée et publiée partout où besoin sera.